



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM275927, N°171697) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 24/02/2022

Fait à Toulouse, le 22 Février 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE DONNEVILLE

1ère MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2022/31 du 21/02/2022, le Maire de Donneville a prescrit la 1ère Modification du PLU approuvé le 16 mars 2017.

Les objectifs principaux de la modification sont les suivants :

- Modification des OAP « Bataille » et « Moulin »,
- Suppression de l'OAP « Bonheure »,
- Suppression de la zone AU1, intégration des terrains en zone U,
- Ajustements du règlement écrit,
- Mise à jour des Emplacements Réservés et des annexes.

L'arrêté de prescription est affiché et visible en Mairie pendant un mois.

Le projet de 1ère Modification du PLU fera l'objet d'une enquête publique dont les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.